

**Inscription des étudiants de CPGE Economiques et
Commerciales – année 2021-2022**

L'inscription à l'université est obligatoire pour les étudiants de CPGE (décret n°2014-1073 du 22 septembre 2014)

1. Comment s'inscrire ?

Les inscriptions ont lieu en ligne **du 14 octobre au 12 novembre 2021 inclus** sur le portail d'inscription de l'UCA : <https://inscription.uca.fr/>

2. Dans quelle mention de licence ?

Vous devez choisir une mention de licence correspondant à la CPGE dans laquelle vous êtes inscrit(e) :

Intitulé CPGE	Mentions de licence
ECG option HGG : <ul style="list-style-type: none"> - HGG + Mathématiques approfondies - HGG + Mathématiques appliquées 	AES (Administration Economique et sociale) Droit Gestion Histoire Géographie et aménagement MIASHS (Mathématiques et Informatique Appliquées aux sciences humaines sociales)
ECG option ESH : <ul style="list-style-type: none"> - ESH + Mathématiques approfondies - ESH + Mathématiques appliquées 	AES (Administration Economique et sociale) Droit Economie Gestion Histoire Sociologie MIASHS (Mathématiques et Informatique Appliquées aux sciences humaines sociales)
ECT	AES (Administration Economique et sociale) Droit Gestion

3. Important

- Il est impératif de renseigner votre établissement (lycée) dans la rubrique « Si vous êtes inscrit(e) dans un autre établissement », cette information nous permettant de confirmer votre inscription auprès de votre lycée.
- Un guide de l'inscription en ligne est à votre disposition sur le site de l'UCA ainsi que toutes les informations utiles à votre inscription :
<https://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/inscription-administrative/cpge/>
- Attention : la carte d'étudiant comportant une photo, elle ne pourra vous être délivrée que lorsque vous aurez déposé une photo d'identité sur votre profil ENT.

4. Que vous apporte l'inscription à l'université ?

- La validation de crédits valables dans toutes les universités (ECTS European Credit Transfert System)
- Les conditions de réorientation les plus favorables et la possibilité de poursuivre vos études dans une université
- Une carte d'étudiant UCA
- L'accès à l'ENT, aux bibliothèques universitaires, aux services de l'université (SSU, La Fabrique : Pôle Réussite Orientation et Insertion, FSDIE, SUC et SUAPS)
- L'accès aux actions mises en place par l'UCA à destination des étudiants de CPGE : conférences, colloques, visites de laboratoires de recherche ...

5. Une question ? Qui contacter ?

- Pour toute question concernant **votre inscription** :
 - Si vous êtes inscrit(e) en Droit, Economie, Gestion ou AES, contactez le service scolarité du Pôle Droit-Economie-Gestion : scola.deg@uca.fr
 - Si vous êtes inscrit(e) en Histoire, Géographie et aménagement ou Sociologie, contactez le service scolarité de l'UFR LCSH (Lettres, Culture et Sciences Humaines) : scolarite.LCSH@uca.fr
 - Si vous êtes inscrit(e) en MIASHS, contactez le service scolarité du Pôle Sciences : scola.licence1.pac@uca.fr
- Pour toute question concernant l'obtention de **crédits ECTS**, merci d'utiliser cette adresse mail : cpge-scola.df@uca.fr
- Pour toute autre question, veuillez vous adresser au référent CPGE de votre lycée.